

# SCCUQ @

Janvier 2005 - numéro 33

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - [www.unites.uqam.ca/sccuq](http://www.unites.uqam.ca/sccuq)

## dans ce numéro

- **MOT DU PRÉSIDENT**  
Vie syndicale et actions solidaires Page 1
- **ÉDITORIAL**  
Un certain malaise dans le mouvement syndical Page 2
- **Fin d'un cycle de négociation dans les universités** Page 3
- **De l'avant avec les nouveaux statuts** Page 5
- **Retournement sur un « trente sous »** Page 6
- **Ce qu'est la CSN** Page 7
- **Il y a 30 ans, la longue grève de la United Aircraft** Page 8
- **Nouvelles** Page 10
- **Remerciement à André Laurin** Page 11
- **De colloque en forum** Page 11
- **Pour nous rejoindre** Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres  
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville, Montréal, H3C 3P8  
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)  
Téléphone : (514) 987-3495  
Télécopieur : (514) 987-8475  
Courriel : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)  
Site internet du SCCUQ : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq>  
Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

**Bienvenue  
aux nouvelles  
et nouveaux  
chargés de cours**

## MOT DU PRÉSIDENT

### Vie syndicale et actions solidaires

C'est fait, nous sommes en 2005, la dernière année de notre convention collective. C'est dire que nous entrons dans un cycle de négociation avec notre employeur. Pour que la négociation à venir soit porteuse d'avancées réelles pour les enseignants universitaires que nous sommes, il importe que nous nous assurions de la participation du plus grand nombre aux décisions et aux mobilisations de notre syndicat. C'est par l'implication et les actions de ses membres aux différentes instances syndicales que notre syndicat a obtenu des gains majeurs en ce qui concerne nos conditions de travail et réalisé des avancées pour notre reconnaissance institutionnelle. Le SCCUQ et ses membres disposent d'un appareil syndical fondé sur la démocratie syndicale. L'implication individuelle et collective des membres demeure la meilleure garantie de la santé de notre vie syndicale dans la défense et la promotion de nos conditions de travail.

La qualité de la vie syndicale demeure le fondement de l'action syndicale. C'est pourquoi notre syndicat a organisé une activité d'accueil des nouvelles et nouveaux membres, qui s'est tenue le 23 novembre dernier. Une action pertinente et intéressante si on en juge par les commentaires recueillis lors de l'évènement et de la participation de plus de quarante chargées et chargés de cours. De la même manière, les cliniques de support pour la demande d'EQE ou de bourse de perfectionnement font partie des outils pertinents à la qualité de la vie syndicale, particulièrement dans un syndicat regroupant des précaires.

Dans la même veine, les 13 et 14 janvier, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) organisait un colloque sur la vie syndicale qui a rassemblé 200 militantes et militants. À cette occasion, le SCCUQ pouvait compter sur une délégation composée de 15 personnes, officières, officiers syndicaux et membres du conseil syndical, la plus importante délégation à ce colloque syndical.

À l'UQAM, le SCCUQ initie et participe à des actions intersyndicales regroupant les syndicats de l'Université, sans distinction d'affiliation. De plus, le SCCUQ est affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), membre actif d'un regroupement

(suite à la page 2)

# Un certain malaise dans le mouvement syndical

D'ici quelques mois se tiendra le congrès de la CSN, plus précisément du 8 au 15 mai. Nous croyons que ce pourrait être un évènement significatif. Les syndiqués, syndiquées, les travailleuses, les travailleurs et la population laborieuse sont en attente d'une analyse claire de la situation. Analyse qui devra tenir compte à la fois des contextes politique et économique dans lesquels nous vivons mais aussi de l'état réel de la mobilisation, des rapports de forces, des intérêts à court et à long terme de l'ensemble de la population.

Avec ce numéro du SCCUQ, nous entreprenons une série d'articles sur l'état du mouvement syndical québécois. Nous allons aborder des aspects structurels mais aussi des aspects conjoncturels. Nous croyons que cet exercice pourrait permettre d'entreprendre une discussion sur la situation actuelle, les enjeux et les perspectives. En ouvrant cet espace de discussion aux chargées, chargés de cours nous voulons contribuer à la nécessité de participer au débat public.

La grève à la SAQ a souligné une situation pour le moins paradoxale. Des syndiqués, des militants syndicaux et une partie de la population se sont fait un point d'honneur de ne pas franchir les lignes de piquetage érigées par les grévistes. Souvent par des froids élevés, ces derniers demandaient l'appui des consommateurs pour en arriver à règlement le plus rapidement possible. Quelle fut la situation ?

### MOT DU PRÉSIDENT

professionnel, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), ainsi que d'un regroupement régional des syndicats de la CSN, le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM). Ainsi, notre Syndicat manifeste l'importance de la solidarité comme fondement de la vie syndicale, tant dans son fonctionnement que dans ses rapports avec les autres syndicats.

GUY DUFRESNE  
*Président du SCCUQ*

Beaucoup de monde ont allègrement franchi les lignes de piquetage. Certaines personnes ne voulaient tout simplement pas apporter un soutien aux grévistes. Pour d'autres, c'est plus complexe. Ils entraient dans les succursales de la SAQ, franchissant les lignes de piquetage tout en se disant solidaires des grévistes. Et dans ce lot de « clients » se retrouvent bon nombre de syndicalistes, de militants syndicaux, voire de dirigeants syndicaux. Le fait qu'au début le conflit était celui d'un syndicat indépendant ne change rien. Pas plus que le fait que les employées, employés de la SAQ se soient joints récemment à la CSN.

Au fil des ans, dans beaucoup de secteurs syndiqués, les conditions de travail se sont améliorées grâce aux luttes syndicales et à la négociation de bonnes conventions de travail. Des situations jadis exécrables sont devenues plus acceptables. Des gains ont été obtenus. Bien sûr, il reste de profondes inégalités et iniquités sociales. Beaucoup de groupes de travailleuses et travailleurs, qui ne sont pas syndiqués, ont obtenu de bonnes conditions, souvent parce que leur employeur craignait l'organisation d'un syndicat dans son entreprise. La situation n'est pas encore idéale et dans beaucoup de lieux de travail, les conditions demeurent insatisfaisantes.

Or, il est nécessaire de regarder au-delà des seules conditions salariales pour prendre la pleine mesure de la situation. L'ensemble des politiques néo-libérales entraînent inexorablement un accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres et multiplient les inégalités sociales et les tensions sociales. Le tissu social pourrait rapidement se fragiliser. Une législation plus conservatrice en matière de sécurité sociale, de relations de travail et de respect des acquis ne peut que susciter des appréhensions et des remises en question du « consensus » auquel nous avait amené le précédent gouvernement.

Le conflit à la SAQ reflète en quelque sorte ce malaise. Entre le maintien de la « qualité de vie » individuelle et la nécessité de livrer combat pour le mieux être collectif, les syndiqués doivent redéfinir leur place.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

# Fin d'un cycle de négociation dans les universités

Avec les règlements intervenus à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (ci- après UQAT) au mois de mai et finalement en juin celui à l'Université du Québec à Rimouski (ci-après UQAR) se termine le cycle de la négociation 2003-2004 et débute par le règlement du SCCUQ en mars 2003.

## UQAT : une entente adoptée par 94 % des membres présents.

Dans le communiqué émis, le 19 mai 2004, à l'occasion de l'entente de principe à l'UQAT, on a souligné l'éclatante victoire des chargées, chargés de cours de cette université. Le ton est donné par la présidente Nicole Goulet : « les gains sont impressionnants tant au chapitre du normatif que sur le plan salarial ». À titre d'exemple, au terme de cette convention collective de cinq ans, tous les chargés de cours toucheront 7 044,00 \$ par charge de cours. Dans la même veine, François Cyr, le vice-président de la FNEEQ-CSN, souligne que « l'entente survenue en Abitibi fera en sorte que les chargés de cours de cette région seront parmi les mieux rémunérés en Amérique du Nord ».

L'entente négociée à l'UQAT est entrée en vigueur le jour de sa signature, le 19 juillet 2004, et se termine le 31 décembre 2008. Au niveau de la représentation, on a modifié l'indemnité de 35 \$ pour chaque heure de présence et on l'a remplacée pour une formule technique d'équivalence à 1,5/150<sup>e</sup> pour la personne participante à la Commission des études et à 1/150<sup>e</sup> charge de cours pour les autres instances. Si on prend le taux de salaire en vigueur à l'automne 2004, soit 6 319,81 \$ cela signifie respectivement 63,20 \$ et 42,13 \$.

Le nombre de charges de cours pour le perfectionnement passe de 10 à 12 et les sommes sont reconduites d'une année à l'autre. L'allocation versée pour chaque charge de cours va passer d'un montant forfaitaire de 50,00 \$ à 55 \$ à compter de l'automne 2004, 60 \$ à compter de la session automne 2006 et

65 \$ à compter de la session automne 2008. Une nouvelle clause a été ajoutée relativement à la création de nouveaux statuts d'enseignante, d'enseignant. Cette clause oblige l'Université à informer le Syndicat de ses intentions à cet effet, d'en discuter avec lui et le Syndicat pour lui faire part de ses commentaires écrits. Une autre nouveauté est l'inscription d'une clause de protection contre la sous-traitance pour empêcher qu'une personne, autre qu'une personne salariée de l'unité d'accréditation, puisse dispenser des activités d'enseignement crédité, couvertes par un emploi de l'unité d'accréditation. Une prime de départ à la retraite a été convenue également. Le seuil d'admissibilité en termes de pointage est de 110 points et on retrouve les critères similaires à ceux en place à l'UQAM, soit avoir un statut de simple emploi et être une personne âgée de 60 à 64 ans inclusivement. On a inclus une définition du harcèlement psychologique en vue d'assurer un milieu de travail exempt de toute situation de cet ordre. D'autres dispositions de la convention collective ont été modifiées, notamment au niveau de la procédure de contestation lors de la demande de reconnaissance des exigences de qualification d'enseignement, aux congés parentaux dont on a spécifié certains droits.

Quant à la rémunération, on a convenu de demeurer au taux unique et elle va évoluer de la manière suivante :

Période	Taux (ce taux inclut l'indemnité de 8% prévue pour les vacances)	Pourcentage de variation par rapport au dernier taux antérieur (5937,62\$)
1er jan.2004 -30 avril 2004	6 135,74 \$ + P.G.(paramètres gouvernementaux; réajustement pour l'année)	3,3 %
1er mai 2004 -31 déc. 2004	6 319,81 \$	3 %
1er jan. 2005 -31 déc. 2005	6 509,41 \$ + P.G.	3 %
1er jan. 2006 -31 déc. 2006	6 704,69 \$ + P.G.	3 %
1er jan. 2007 -31 déc. 2007	6 872,31 \$+ P.G.	2,5 %
1er jan. 2008 -31 déc. 2008	7 044,11 \$ + P.G.	2,5 %
MAJORATION	S'il y a lieu du % le plus élevé consenti dans le réseau de l'Université du Québec	
À compter du		
1er juin 2008	pour l'année 2008 soustraction faite de 2,5%	

L'entente intervenue à l'UQAT maintient le taux unique de rémunération. Dans le réseau de l'UQ, la plupart des syndicats de chargées, chargés ont opéré une conversion au mode de rémunération à l'échelle (UQTR en 2001, UQAM en 2001, UQAC, UQAR et UQO en 2004.

## UQAR : non puis oui à une échelle salariale

Avec l'entente adoptée, le 22 juin 2004 à l'UQAR, le cycle 2003-2004 de la négociation des chargées, chargés de cours s'est terminé. Le règlement de l'UQAR a été marqué par un retournement important. Alors que lors d'une Assemblée générale tenue en mai avait rejeté toute hypothèse de mode de rémunération sous forme d'échelle, l'entente intervenue le 11 juin et ratifiée le 22 comporte dorénavant une échelle. Avant de présenter les particularités de cette échelle, nous présenterons, en premier lieu, les principaux changements intervenus sous d'autres chapitres de la convention. Dans cette présentation, nous allons retenir surtout les éléments originaux qui nous ont frappés à la lecture des documents fournis par le SCCCUQAR. C'est le cas des dispositions qui concernent l'embauche d'une personne durant un congé de maladie, de maternité qui remplace une personne chargée de cours. La nouvelle personne, si elle n'est pas inscrite sur la liste de pointage, n'obtient pas de pointage à la suite de ce remplacement. Si elle obtient ultérieurement à ce remplacement une charge de cours, elle pourra voir son dossier de pointage réajusté pour faire reconnaître son pointage. La personne remplaçante obtient également un droit de priorité d'engagement à la suite de son remplacement et ce droit est conservé pendant six sessions, en excluant la session d'été. Un comité de travail devra proposer des solutions dans les six premiers mois suivant la signature de l'allocation d'une indemnité pour l'utilisation de l'ordinateur personnel. Sur les personnes qualifiées en double emploi, une personne retraitée qui était considérée occuper un emploi à temps complet sera désormais considérée, pour les diverses dispositions de la convention collective applicables, en double emploi. Pour la rémunération, pour la participation aux divers comités, c'est au taux de 1/150<sup>e</sup> d'une charge de cours à l'échelon minimum de la scolarité de la personne qui a été établi entre l'Université et le SCCCUQAR.

L'échelle salariale négociée à l'UQAR se distingue de celles qui ont été négociées dans d'autres universités (UQTR, UQAM, Université de Sherbrooke, UQAC). L'entente sur le traitement couvre la période du 1<sup>er</sup> juin 2003 au 31 décembre 2006. À cela

s'ajouteront les paramètres salariaux gouvernementaux(PSG) lorsqu'ils seront établis à la suite de la négociation du secteur public et parapublic. L'échelle est unique comme à l'UQAM, elle comporte 13 échelons et la progression d'un échelon à un autre s'effectue par tranche de huit (8) points et ce, incluant les points cours et session. Le dernier taux salarial en vigueur était de 5 937,62 \$. Voici l'échelle salariale pour l'année 2004.

### Taux en vigueur en décembre 2003 : 5 937,62 \$

Échelons en vigueur	Du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 * plus les PSG	Taux de variation par rapport à l'année précédente	Répartition des membres à l'UQAR selon l'échelon à l'hiver 2004
1	6 091,12 \$	2,6 %	14 %
2	6 116,39 \$	3 %	6 %
3	6 141,39 \$	3,4 %	30 %
4	6 167,27 \$	3,9 %	11 %
5	6 192,86 \$	4,3 %	5 %
6	6 218,56 \$	4,7 %	13 %
7	6 244,37 \$	5,2 %	6 %
8	6 270,28 \$	5,6 %	3 %
9	6 296,30 \$	6 %	1 %
10	6 322,30 \$	6,5 %	2 %
11	6 348,67 \$	6,9 %	1 %
12	6 375,02 \$	7,4 %	1 %
13	6 401,47 \$	7,8 %	9 %

Pour l'année 2005, on doit ajouter 3,5 % au taux en vigueur en 2004 (ajusté avec les PSG) plus les paramètres salariaux gouvernementaux et pour l'année l'ajustement sera plus élevé à 5 %. Ce qui fait que le taux de départ en 2006 sera de 6 619,52 \$ auquel il faut ajouter les PSG 04, PSG 05 et PSG 06 et 6 956,80 \$ pour le dernier échelon, l'échelon 13.

### Un autre cycle de négociation en vue

À peine la signature de la convention collective réalisée à la suite de l'entente à l'UQAR que voilà nos collègues de Trois-Rivières entame une nouvelle négociation car leur convention de longue durée se termine le 31 mai 2005. De plus, pour notre syndicat, l'année 2005 sera également celle du début d'une nouvelle période de négociation. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir dans un numéro ultérieur.

JOCELYN CHAMARD  
*Vice-président à la convention collective*

# De l'avant avec les nouveaux statuts

Lors de son Conseil syndical du 2 décembre 2004, le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (ci-après le SPUQ) a donné son aval au projet-pilote d'une durée de trois ans qui comporte un programme d'accès à la carrière professorale (5 postes) dès 2006 et l'embauche de dix personnes chargées de cours sur une base annuelle et ce, dès 2005, si possible. Rappelons les principales étapes de l'implication récente du SPUQ dans ce dossier. Une première rencontre entre l'UQAM et le SPUQ a eu lieu le 21 juin dernier et, lors de celle-ci, l'Université a présenté l'état des discussions avec le SCCUQ sur la mise en place d'un programme d'accès à la carrière professorale et à l'accès des personnes chargées de cours à une embauche annuelle. Cette rencontre a été suivie le 22 septembre de l'avis formulé par le Comité exécutif du SPUQ et transmis à l'Université. Une première présentation de cet avis de même que de l'entente intervenue entre le SCCUQ et l'UQAM, le 6 octobre dernier, a lieu lors du Conseil syndical du SPUQ du 14 octobre.

Une deuxième rencontre a lieu entre l'Université et le SPUQ, le 15 novembre, pour discuter de l'entente intervenue entre l'UQAM et le SCCUQ. Elle est suivie de multiples discussions sur les positions respectives du SPUQ, du SCCUQ et de l'UQAM. Ces discussions ont mené à des réaménagements qui permettaient au SPUQ de s'inscrire favorablement dans la mise en œuvre d'un projet-pilote. Signalons que dans la livraison d'octobre, de son bulletin de liaison, le SPUQ s'interrogeait sur la portée d'un tel projet-pilote. Menait-il au « renforcement de l'Université » ou constituait-il un cheval de Troie qui minait l'objectif prioritaire du SPUQ, soit l'ouverture de postes de professeurs réguliers ?

À la suite des assurances fournies tant par le SCCUQ que par l'Université à l'effet que ce projet-pilote n'allait pas mener à la création d'un autre statut de chargé d'enseignement, de maître d'enseignement ou à la création de tout autre statut équivalent et après avoir obtenu la participation du SPUQ à l'évaluation de la réalisation du projet-pilote avec le SCCUQ et l'UQAM, le Conseil exécutif du SPUQ, du

24 novembre, suivi du Conseil syndical du SPUQ, le 2 décembre, l'ont approuvé.

Dans l'histoire des rapports souvent tumultueux du SPUQ et SCCUQ, qui reste à être écrit, la conclusion de ce dossier marque une avancée très nette dans la démarche de l'entente intersyndicale. Les soupçonneux diront que du fait que le SPUQ approuve, il faudrait se méfier. Ce raisonnement est un peu court. Il faut savoir que, dans le cadre de ce dossier, l'adhésion du SPUQ à deux éléments rattachés à ce projet-pilote constitue une ouverture réelle par rapport à la situation antérieure. Par la mise en place d'un programme d'accès à la carrière professorale, il est désormais reconnu qu'on peut recruter **préférentiellement** dans le bassin des personnes chargées de cours, en fonction de critères d'admissibilités particuliers (situation de simple emploi, avoir donné au moins neuf (9) charges de cours et être inscrit sur la liste de pointage depuis au moins six (6) sessions et répondre aux critères institutionnels d'engagement pour choisir des personnes qui exerceront la fonction professorale. Avec l'embauche de personnes chargées de cours, engagées sur une base annuelle, le SPUQ en s'associant au projet-pilote a ouvert la porte à des chargées, chargés de cours structurels de pouvoir contribuer à la mission de l'enseignement en reconnaissant que ces personnes peuvent contribuer à la fois par la prestation de cours et par l'exercice de tâches liées aux activités pédagogiques en relation avec l'enseignement.

Par rapport à la définition de la tâche de la personne chargée de cours prévue à la convention collective UQAM-SCCUQ (clause 13.01), qui réserve à la personne chargée de cours la responsabilité de l'enseignement, le projet-pilote donne ouverture à une forme plurielle de tâches pouvant être assumées par des personnes chargées de cours embauchées sur une base annuelle. Cet espace de travail nouveau est bien circonscrit dans la définition de l'objectif associé à l'engagement de personnes chargées de cours sur une base annuelle. En effet, dans la dernière formulation de l'objectif, on convient qu'on veut « favoriser la contribution des personnes chargées de cours à la mission d'enseignement de l'Université en leur

permettant d'être associées plus étroitement à des activités connexes et pertinentes à la qualité de l'enseignement telles que celles évoquées dans notre convention collective à l'article 14 ». Parmi ces activités, rappelons l'élaboration de méthodes et d'instruments pédagogiques, les activités d'accueil et d'animation, l'encadrement d'étudiantes, d'étudiants inscrits à un programme ou au tutorat et également la coordination d'un ensemble de cours ou de cours à des groupes multiples. Ici, il ne s'agira plus de projets à soumettre mais d'activités reconnues dans le cadre de l'exercice de la fonction de chargée, chargé de cours embauché sur une base annuelle.

Lors de la dernière réunion syndicale du SCCUQ, le 14 décembre, des délégués du Conseil syndical ont invité le Comité exécutif à ne pas être triomphaliste sur cette entente tripartite. En réponse à cette invite,

j'ai indiqué que l'attitude du Comité exécutif du SCCUQ, dans le présent dossier, avait été celle d'une démarche prudente réaliste. J'ajouterais que cette entente n'est pas une « révolution » mais une évolution dans notre rapport avec l'institution. L'avenir nous dira si elle est le prélude à une transformation ou serait-elle un piège qu'on s'est fait à nous-mêmes comme certains le pensent ! La durée déterminée du projet-pilote nous protège d'une certaine manière puisque ce n'est pas un dispositif intégré à notre convention collective et d'autre part, au terme de celui-ci. Avant de décider quoique se soit quant à son maintien, nous aurons au préalable une évaluation de ce projet.

JOCELYN CHAMARD

*Vice-président à la convention collective*

---

---

## **Retournement sur un « trente sous »**

Lors d'une assemblée générale spéciale, qui s'est tenue le 3 novembre dernier à l'Université du Québec en Outaouais, les membres du Syndicat ont décidé de retourner au salaire unique et d'accepter la formation d'un comité de travail qui étudierait l'établissement d'une structure salariale. En conséquence, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le taux d'une charge de cours à l'UQO est de 6 352,41 \$ et ce, en incluant le 8 % de vacances ajouté au salaire de base.

Rappelons que les chargées, chargés de cours de l'Outaouais ont été en grève à la session d'hiver. Cette grève, au départ, avait pour enjeu, entre autres, l'obtention d'un rattrapage salarial (« à travail égal pour un salaire égal ») et qu'à la suite du règlement à l'UQAC, la demande s'était adaptée afin d'obtenir la même amplitude de règlement en termes de rattrapage consenti à l'UQAC. Une entente de principe est intervenue le 3 avril 2004 dont nous avons déjà présenté les traits saillants dans le numéro 31 du SCCUQ@. En matière salariale, le règlement initial prévoyait la mise en place d'une échelle salariale. À la suite de représentations de l'employeur, des discussions se sont engagées, à l'automne 2004, qui ont abouti à la décision

du 3 novembre. Ce retour au taux unique est accompagné de la formation d'un comité paritaire Université-Syndicat. Pour l'établissement d'une structure salariale, les paramètres suivants seront considérés :

- la scolarité ;
- l'expérience dans la spécialité ou la discipline ;
- l'ancienneté ;
- les diplômes.

Un rapport final du Comité paritaire est prévu pour la fin juin 2006 pour être remis aux parties qui en disposeront.

Au terme du processus, l'aboutissement sera-t-il la mise en place d'une échelle salariale ou non ? retiendrons-nous les quatre paramètres considérés pour l'évaluation de l'établissement d'une échelle salariale ?

JOCELYN CHAMARD

*Vice-président à la convention collective*

# Ce qu'est la CSN

**Au printemps de cette année aura lieu, à Montréal, le 61<sup>e</sup> congrès de la CSN. Pour permettre à tous les membres de saisir l'importance d'un tel évènement et de ses enjeux, nous entreprenons la publication d'une série d'articles sur le mouvement syndical. Dans les premiers articles, nous aborderons la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ) et le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM). Ensuite, nous traiterons des enjeux et des perspectives. Dans cet article, la CSN.**

Les origines de la CSN remontent au début du 20<sup>e</sup> siècle lorsque le clergé catholique, devant la montée du mouvement syndical, constate que la classe ouvrière est en train de quitter son giron. Inspirés de la doctrine sociale élaborée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, des membres du clergé, mais aussi des laïcs, entreprennent la construction de syndicats catholiques fortement imbus d'une vision corporatiste. La première centrale syndicale catholique voit le jour, en septembre 1921, sous le nom de Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). Au fil des années, des luttes, de la venue de militantes, militants et de nouveaux dirigeants syndicaux, l'organisation syndicale se transforme, se déchristianise et devient, en 1960, la CSN.

La CSN regroupe actuellement près de 270 000 travailleuses et travailleurs répartis dans l'ensemble des secteurs économiques. La centrale compte plus de 2 600 syndicats à travers l'ensemble du Québec dont quelques-uns à l'extérieur. Elle est principalement présente dans le secteur de la santé et des services publics et dans l'enseignement où elle compte environ les deux tiers de ses membres. C'est donc une des raisons qui explique l'intérêt porté par la CSN à la campagne de maraudage dans le secteur de la santé et des services sociaux. À l'image de la société québécoise, la proportion de femmes oscille autour de 53 % concentrée dans le secteur public où la proportion atteint 67 %.

La CSN fonctionne à partir d'un congrès, le cœur de la structure syndicale. Réuni aux trois ans, le congrès confédéral détermine les orientations de l'organisation, modifie les structures, vote le budget et élit les dirigeants. Ces derniers, au nombre de six, voient au suivi des activités et à l'application des mandats. L'actuelle présidente de la CSN est Claudette Carbonneau.

Le Comité exécutif est assisté dans ses tâches du Bureau confédéral où siègent des membres des directions des organisations affiliées. Pour sa part, le Conseil confédéral, organisme plus large que le Bureau confédéral, est l'autorité suprême entre les congrès. Il se réunit quelques fois par année.

Les syndicats sont regroupés par secteurs d'activité qui deviennent les lieux d'élaboration des politiques de négociation et de surveillance des conventions collectives. Ce sont les lieux de la vie professionnelle de la

centrale. La CSN comprend actuellement neuf fédérations :

- Fédération des employées et employés de services publics (FEESP)
- Fédération des professionnelles (FP)
- Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)
- Fédération de la métallurgie (FM)
- Fédération du commerce (FC)
- Fédération nationale des communications (FNC)
- Fédération des travailleuses et travailleurs du papier et de la forêt (FTFP)
- Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ)
- CSN-Construction

Les syndicats de la CSN ont toujours eu des préoccupations politiques et sociales. Cette solidarité régionale gravite autour des conseils centraux. Des questions comme la vie politique, le chômage, le logement, le transport, la violence faite aux femmes, l'environnement font fréquemment l'objet de résolutions et d'interventions publiques. La CSN comprend 13 conseils centraux :

- Abitibi-Témiscamingue-Ungava
- Bas-Saint-Laurent
- Cœur du Québec
- Estrie
- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Montérégie
- Montréal métropolitain
- Nord-Est
- Outaouais
- Québec-Chaudière-Appalaches
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le SCCUQ, en plus d'être affilié à la CSN, est membre de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) et du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) et participe à leurs travaux. Nous reviendrons prochainement sur l'histoire et la place de chacune de ces deux organisations.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

# Il y a 30 ans, la longue grève de la United Aircraft

En janvier 1974, débutait un conflit de travail qui allait durer 22 mois. 2 000 ouvriers, membres de la section 510 des Travailleurs unis de l'automobile, déclenchent la grève contre la multinationale *United Aircraft* (aujourd'hui *Pratt & Whitney*).

Après des mois de négociation, l'exaspération est à son comble. Les travailleuses, travailleurs reprochent à la *United Aircraft* de refuser la formule Rand qui prévoit que chaque employé doit verser une cotisation au syndicat, cotisation perçue par la compagnie. De plus, et ce durant toute la durée du conflit, la compagnie va utiliser toutes les manœuvres possibles pour briser le syndicat : embauche de briseurs de grève, tentatives de négociations individuelles, etc.

Cette hostilité manifeste de la compagnie va entraîner des actes de violence, notamment l'occupation et le saccage de l'usine et le matraquage de grévistes au cours d'une nuit de violence.

Ce conflit sera marqué par plusieurs gestes de solidarité dont la tenue d'un débrayage de 24 heures, en solidarité avec les grévistes de la *United Aircraft*, organisé par la FTQ afin de forcer la main du gouvernement libéral. Quelque 100 000 employés des postes, de la machinerie lourde, de l'Hydro-Québec et autres répondent à l'appel.

Le 26 août 1975, 72 % des grévistes acceptent le protocole de retour au travail. La multinationale s'engage à reprendre tous les grévistes sauf ceux condamnés par les tribunaux. Ceci met fin à l'un des plus longs et des plus violents conflits de travail de l'histoire du Québec. Dans les faits, pas plus de 500 grévistes resteront à l'emploi de la nouvelle *Pratt & Whitney* alors que de très nombreux scabs continueront de travailler.

Le conflit aura des suites qui toucheront l'ensemble des travailleuses, travailleurs du Québec. En 1977, le gouvernement du Parti Québécois adopte deux amendements modifiant le Code du travail. Le premier concerne l'interdiction de briseurs de grèves par les entreprises, communément appelé la loi anti-scab. Cette réforme suscite plusieurs critiques des

milieux patronaux, particulièrement du Conseil du patronat du Québec. L'autre rend obligatoire pour tous les employeurs la perception des cotisations syndicales à même les salaires

## CHRONOLOGIE

**Novembre 1973 : rejet des offres patronales à 95 % pour la grève ;**

**7 janvier : manifestation dans l'usine no 1 par 1 200 travailleurs ;**

**9 janvier : déclenchement de la grève ;**

**29 mars : manifestation de 8 000 personnes organisée par le Comité intersyndical de la Rive-sud (CEQ-CSN-FTQ) :**

**1<sup>er</sup> octobre : flambée de violence sur la ligne de piquetage, une bétonneuse est vidée de son contenu et une dizaine de voitures sont renversées et incendiées ;**

**2 octobre : transport de « scabs » par hélicoptères dans les usines ;**

**19 et 20 octobre : L'Automne show spectacle de 24 heures au bénéfice des grévistes. Sont présents : Pauline Julien, Raymond Lévesque, Louise Forestier, Jacques Michel, Georges Dor, Claude Gauthier, Claude Dubois, etc. ;**

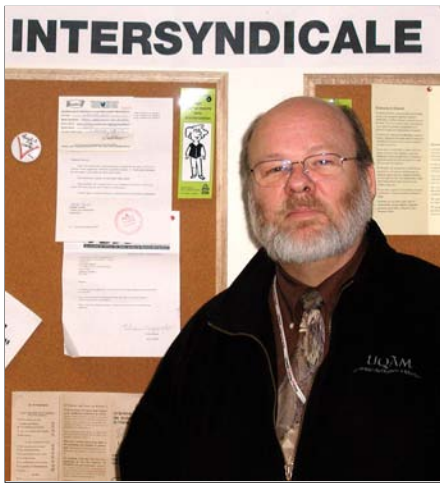
**29 octobre : manifestation de solidarité à Montréal ;**

**12 mai 1975 : occupation de l'usine, 34 grévistes sont matraqués par la police ;**

**21 mai : grève de solidarité organisée par la FTQ. Plus de 100 000 membres répondent à l'appel ;**

**26 août : fin de la grève. 72 % des grévistes acceptent le protocole de retour au travail.**





## ENTREVUE AVEC ROGER VAILLANCOURT

Roger Vaillancourt est aujourd'hui chargé de cours à l'UQAM. Il a participé à la grève de la *United Aircraft*. Il a bien voulu répondre à quelques questions.

**Q :** Roger Vaillancourt, quand as-tu été embauché à la *United Aircraft* ?

**R :** Une fois mon secondaire terminé, j'ai obtenu mon premier vrai job comme magasinier à la *United Aircraft*. J'avais environ un an et demi d'expérience lorsque la grève s'est déclarée. Pour moi, à cette époque, adhérer à un syndicat allait de soi. Je viens d'une famille assez politisée chez qui le syndicalisme est gage d'avancement social.

**Q :** Quel fut ton niveau d'implication lors du conflit ?

**R :** Au départ, il est nécessaire de dire que nous sommes avant la formule Rand. Les travailleurs qui voulaient adhérer au syndicat devaient le faire presque en catimini. Ce fut mon cas. Bien que je voulais me joindre au syndicat rapidement, j'ai attendu que ma période de probation fut terminée. Je signe aussitôt ma carte de membre et me fait élire comme délégué syndical. Comme j'assistais régulièrement aux assemblées syndicales, je connaissais assez bien le fonctionnement du syndicat.

À l'époque, il y avait deux problèmes majeurs au syndicat. Il y avait les pro et les anti syndicats. L'ambiance était lourde. Le climat entre les travailleurs ne favorisait pas la solidarité, d'autant plus que la compagnie laissait circuler l'idée qu'une adhésion

syndicale pouvait mener au congédiement. Il fallait convaincre beaucoup de travailleurs d'adhérer au syndicat. La situation vécue quotidiennement aidait, rendant plusieurs travailleurs très mécontents.

**Q :** Est-ce que ce fut une grève difficile ?

**R :** Ce fut une grève douloureuse pour beaucoup d'entre nous. 20 mois de grève, c'est dur à vivre. Les allocations de grève ne peuvent suffire à combler tous les besoins. Il n'était pas rare de voir des femmes et des hommes pleurer lorsqu'ils venaient chercher leur chèque au local syndical. Certains ont perdu leur maison, des couples se sont défaits. Les tensions devenaient de plus en plus intenses notamment sur les lignes de piquetage.

Il y avait aussi les scabs, cette plaie du système à l'époque. C'était, ne l'oublions pas, avant la loi anti-briseur de grève. La compagnie ne se gênait pas pour faire entrer autant de scabs qu'elle le pouvait. Elle sollicitait les grévistes pour qu'ils deviennent scabs. Et malheureusement, certains le sont devenus, par la force des choses. La grève n'a pas arrêté la production ce qui a contribué à faire durer le conflit et diviser les travailleurs.

Cette situation explique aussi l'exaspération de quelques camarades qui, dans des moments de désespoir, ont posé des gestes extrêmes aux conséquences malheureuses. Mais pour eux la situation était sans issue. Nous avions des appuis. La FTQ et Laberge nous appuyaient totalement, le PQ de la Rive-sud aussi. N'oubliez pas que le comté de Taillon était celui de René Lévesque. Mais Bourassa ne voulait rien savoir de cette grève. Mais les gens nous appuyaient. Ils étaient là lors des grandes manifestations, lors du spectacle de *l'Automne Show*.

**Q :** Que dire du règlement ?

**R :** Concrètement, on n'a pas gagné grand chose. Beaucoup de scabs sont demeurés à l'emploi de la compagnie. Imaginez le climat qui prévalait à l'intérieur de l'usine. Par contre, une fois au pouvoir, le PQ a modifié le code du travail pour y inclure une clause sur l'interdiction des scabs et l'introduction de la formule Rand, ce que nous demandions dès le départ. En ce sens, nous avons permis d'obtenir un gain pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec.

PROPOS RECUEILLIS PAR BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

## Nouvelles de l'Assemblée générale du 24 novembre 2004

Voici, en résumé, les principales décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

### **BUDGET 2005**

Les membres adoptent le budget du syndicat pour l'année 2005, tel que proposé par la trésorière Marie Bouvier au nom du Comité exécutif.

Ils acceptent aussi d'augmenter le budget pour le Party de Noël de 3 000 \$ à 5 000 \$.

### **ÉLECTIONS : PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT D'ÉLECTIONS**

Richard LABONTÉ est élu président d'élections.

Les postes de secrétaire d'élections et de substitut seront comblés lors d'une prochaine instance. Les membres intéressés à faire parvenir leur candidature doivent le faire au moins trois jours avant la tenue de la réunion.

### **SOLIDARITÉ**

À l'item solidarité, les membres ont octroyé un don de 750 \$ au *Syndicat des salariés des vêtements Avanti*.

Ils ont aussi décidé de revoir cette situation, au début de l'année 2005, afin d'octroyer, le cas échéant, un montant supplémentaire au *Syndicat des salariés des vêtements Avanti*.

Ils ont ensuite remis un don de 250 \$ à l'*Association pour la défense des droits sociaux du Montréal Métropolitain* (ADDS-MM).

### **DÉLÉGATION AU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FNEEQ DES 8, 9 et 10 DÉCEMBRE 2004**

Les membres acceptent la proposition de déléguer au Comité exécutif le soin de combler la délégation du syndicat au Conseil fédéral de la FNEEQ de décembre à partir des candidatures soumises lors de l'assemblée.

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

## **Guy Dufresne élu au Bureau fédéral de la FNEEQ**

Guy Dufresne, l'actuel président du SCCUQ, est devenu le 9 décembre dernier membre du Bureau fédéral de la FNEEQ, à la suite du départ de Chantal Gamache. Le Bureau fédéral est l'organe central de la Fédération entre les congrès.

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

## **Marie Blais, 1<sup>re</sup> vice présidente de la FNEEQ**

L'automne dernier, François Cyr démissionnait de son poste de premier vice-président de la Fédération. François Cyr avait été élu lors du Conseil fédéral de décembre 1999, puis réélu aux congrès de Hull, en juin 2000, et de Rimouski, en mai 2003.

Deux candidatures étaient en lice. Marie Blais, la coordonnatrice du Regroupement université, est une militante du SCCUQ depuis 1987 où elle a représenté les chargées, chargés de cours à diverses instances universitaires. Elle fut la première chargée de cours avec droit de vote au Conseil d'administration. Marie Blais a été membre du Comité exécutif du SCCUQ de 1988 à 1991 et de 1999 à 2001, année où elle devient coordonnatrice du Regroupement.

La seconde candidate, Marie-Josée Bourget, provenait du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCUQO), dont elle est membre depuis 1993 et présidente depuis 1999. Elle a été membre du Comité de négociation des trois dernières conventions collectives dont la dernière négociée au printemps dernier (voir les articles sur cette convention dans le numéro 32, et l'actuel numéro du SCCUQ@). Elle était membre du Bureau fédéral de la FNEEQ depuis mai 2002.

Marie Blais a été élue, lors du Conseil fédéral tenu à Montréal les 8 et 9 décembre derniers.

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

## **Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SCCUQAT) fête ses 20 ans**

Les chargées, chargés de cours de l'UQAT s'ouvrent au syndicalisme une première fois, en 1983, au sein du Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. C'est toutefois en 1993, lors d'une campagne de maraudage, qu'ils rejoignent les rangs de la CSN en formant le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Les chargées et chargés de cours célébraient l'automne dernier 20 années d'activités syndicales fructueuses.

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

## Remerciement à André Laurin

Après des années d'une carrière bien remplie, arrive un moment où la perspective d'une retraite se présente. Ce fut le cas, en décembre, pour André Laurin. Durant des années, André Laurin a agi comme conseiller en gestion des ressources humaines dont l'activité principale fut auprès des chargées, chargés de cours.

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, des membres de l'Université ont commémoré ses longues années de service. Le SCCUQ y était invité et Lorraine Interlino, qui a travaillé de nombreuses années avec lui, a livré ce témoignage.

*Mon cher André,*

*Je crois que c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à plusieurs membres de la communauté au nom du SCCUQ et je suis heureuse de le faire au moment de cette fête pour toi.*

*Je ne connaissais pas l'ensemble de ton parcours à l'UQAM, mais je peux certes témoigner des 15 dernières années où le SCCUQ a eu le privilège de travailler avec toi. Oui André ce fut un privilège. Toutes les officières et tous les officiers sont d'accord avec moi.*

*Au début des années 90, tu as pris avec nous le risque de l'intégration et le pari de nouveaux rapports entre l'Université et le SCCUQ.*

*Tu n'étais pas le seul, bien d'autres y ont cru. Mais toi, André, c'est dans le quotidien de ces rapports que nous avons pu y mesurer ton engagement ferme et déterminé à prendre ce risque et à tenir ce pari.*

*Avec toi, jamais de non catégorique, de fin de non-recevoir, mais plutôt une ouverture d'esprit et une authentique compréhension de la réalité des chargées, chargés de cours.*

*Petits problèmes, gros problèmes, petites catastrophes, gros incidents ont toujours été traités avec équité sans discrimination, avec diligence et imagination. Tout cela finit par tisser, jour après jour, un lien de confiance. Nous avons confiance en toi.*

*Le SCCUQ te remercie et je te remercie du fond du cœur. Merci André.*

Extrait de la lettre qu'André Laurin a fait parvenir à Lorraine Interlino au lendemain de la fête.

*Vous m'avez rendu un brillant hommage que je n'oublierai jamais. Ma carrière a été une réussite grâce à vous tous. Vous avez été un groupe « extra » d'une grande richesse, d'une grande compétence et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous. J'espère que vous obtiendrez un jour vos objectifs escomptés ; vous les méritez bien. Je souhaite longue vie aux chargées de cours, chargés de cours.*

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## De colloque en forum

La venue du congrès de l'ACFAS à l'UQAM, au mois de mai dernier, offrait aux chargées, chargés de cours une occasion de visibilité à ne pas rater. C'est pourquoi les membres de l'exécutif du SCCUQ nous ont mandaté, Bernard Dansereau vice-président à l'information et moi, afin d'organiser un colloque-atelier portant sur « *la place des chargées-es de cours dans la société des savoirs* ». Le fait que les autres syndicats de chargés de cours (Abitibi, Chicoutimi, Laval, Outaouais, Rimouski et Sherbrooke) étaient toujours en négociation rendait cette initiative d'autant plus propice.

Messieurs Guy Dufresne, président du SCCUQ, Yves Gingras, professeur chercheur au département d'histoire de l'UQAM et André Bourret, directeur du bureau de la recherche et des études furent invités à présenter leur point de vue sur la réalité et la diversité de situations des chargées, chargés de cours dans l'université du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les échanges, avec les assistances composées de bon nombre de nos collègues chargées, chargés de cours mais aussi de professeurs et d'administrateurs, ont porté non seulement sur la contribution des chargés de cours à l'enseignement universitaire, mais ont également mis en lumière la pérennité du phénomène chargé de cours et de ce fait la logique de nos choix syndicaux.

Un consensus s'est dégagé à l'effet que les chargées, chargés de cours représentent un bassin de compétences non négligeable et fiable d'où l'importance d'en tenir compte dans l'organisation du système. Ce constat, le SCCUQ l'avait déjà fait. Mais ce qui importait, c'était d'amener des membres du corps professoral ainsi que des administrateurs à y participer ensemble et dans une réunion à caractère publique. C'est ce que ce colloque a réussi.

En continuité avec l'ouverture démontrée en atelier, le SCCUQ a soumis une proposition au regroupement universités FNEEQ visant à organiser un « *forum national sur l'enseignement universitaire* ». Ce forum, prévu pour avril prochain, devrait réunir l'ensemble des intervenants universitaires dans une perspective d'ouverture et de mise en rapport dans un contexte de questionnement sur la relève que se posent la FQPPU, la CRÉPUQ et les administrations.

C'est pourquoi, de colloque en forum, au SCCUQ nous sommes déterminés et persistons à faire valoir notre légitimité dans la société des savoirs que représente l'université ainsi qu'à faire prendre conscience à nos collègues enseignants et aux administrations que la relève est là, toujours disponible. La condition étant qu'on veuille bien la reconnaître.

MARCEL BERNIER  
Vice-président aux affaires universitaires

## LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

### LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

<b>Comité exécutif</b>	
Guy Dufresne, président	6644#
Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective	2794#
Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales	3180#
Marcel Bernier, vice-président aux affaires universitaires	6741#
Marie Bouvier, trésorière	3050#
Hélène Belley, secrétaire générale	6876#
Bernard Dansereau, vice-président à l'information	2793#
<b>Comité des agentes et agents de relations de travail</b>	
Marie-Claude Audet	2789#
Roger Vaillancourt (remplaçant de Gordon Lefebvre)	3536#
Yvette Podkhlebnik	4886#
<b>Comité mobilisation-intégration</b>	
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Francine St-Hilaire	5609#
<b>Secrétariat</b>	
Monique Bouchard	3495#
Diane Guilbault	3720#

### GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

Nom : .....Prénom : .....

Votre département, faculté ou école : .....

Nouvelle adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse de courrier électronique : .....